EchoGéo

17 (2011)
juin 2011/août 2011

Matthieu Thune

L'industrialisation de l'exploitation de l'or à Kalsaka, Burkina Faso : une chance pour une population rurale pauvre ?

Avertissement
Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.
Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.
Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique
Matthieu Thune, « L'industrialisation de l'exploitation de l'or à Kalsaka, Burkina Faso : une chance pour une population rurale pauvre ? », *EchoGéo* [En ligne], 17 | 2011, mis en ligne le 27 septembre 2011, consulté le 07 juillet 2014. URL : http://echogeo.revues.org/12535 ; DOI : 10.4000/echogeo.12535

Éditeur : Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)
http://echogeo.revues.org
http://www.revues.org

Document accessible en ligne sur :
http://echogeo.revues.org/12535
Document généré automatiquement le 07 juillet 2014.
© Tous droits réservés

Matthieu Thune

L'industrialisation de l'exploitation de l'or à Kalsaka, Burkina Faso : une chance pour une population rurale pauvre ?

1 Depuis la fin des années 1990, les institutions financières internationales promeuvent l'initiative privée comme moteur du développement socio-économique et le secteur minier industriel est « désigné pour jouer un rôle central dans le programme de réduction de la pauvreté en Afrique de la Banque mondiale »[1]. Le déploiement d'un secteur minier prospère est justifié par sa capacité supposée à entraîner l'ensemble d'une économie africaine sur le chemin de la croissance, et donc du développement économique (Campbell *et al.*, 2004). L'objectif est également pour les États de rationaliser et contrôler davantage l'exploitation de l'or. Contrairement à l'exploitation artisanale, la quantité de minerais extraite peut être connue précisément, les sites d'exploitation industrielle sont délimités et fixes, des normes de sécurité sont appliquées et des mesures sont prises pour limiter l'impact sur l'environnement. L'adoption de législations minières attractives porte ses fruits. Au Burkina Faso, les investissements répertoriés au titre de l'exploration et de l'exploitation ont explosé à la fin des années 2000. Six mines industrielles inaugurées en moins de quatre ans (de 2007 à 2010) sont aujourd'hui en phase de production (carte 1) : Taparko, Youga, Mana, Kalsaka, Inata et Essakane.

2 Les retombées attendues du passage d'une exploitation essentiellement artisanale à une exploitation industrielle ne peuvent toutefois pas être envisagées à la seule échelle nationale. L'analyse macroéconomique escamote l'étude du lieu de contact physique et d'articulation entre la mine, élément du réseau mondialisé des grandes entreprises transnationales, et l'environnement qui l'accueille. Elle ne renseigne pas sur les façons dont les mines s'insèrent dans l'espace à l'échelle locale et donc ne dit pas si l'installation d'une mine industrielle, constitue une opportunité socio-économique pour les habitants du milieu d'accueil. Or, l'arrivée d'une mine attise localement de nombreux espoirs : on attend d'une telle industrie qu'elle améliore la situation économique et sociale d'espaces souvent caractérisés par une pauvreté généralisée. À ce titre, lors de l'inauguration de la mine de Kalsaka, le 30 octobre 2008, le ministère burkinabé des Mines, des carrière et de l'énergie promettait que les activités d'exploitation entraîneraient la création de nombreux emplois locaux et que l'opérateur minier mettrait à la disposition des populations riveraines de la mine des infrastructures socio-économiques. Toutefois, les mines industrielles s'implantent sur des sites aurifères souvent déjà identifiés et exploités de manière artisanale par les populations locales. Ainsi, lorsque l'État, qui est propriétaire du sous-sol et des substances minérales qu'il contient, décide d'aliéner les terres du domaine foncier national au profit d'opérateurs privés qui en assureront la mise en valeur, l'implantation d'une mine d'or peut constituer une concurrence vis-à-vis d'activités préexistantes (orpaillage, agriculture) et cesser de représenter une chance pour les riverains.

3 Afin de déterminer si l'installation d'une mine industrielle constitue une opportunité socio-économique pour les habitants du milieu d'accueil, cet article se propose d'étudier localement le processus d'installation de l'entreprise britannique d'extraction Cluff Gold à proximité du site d'orpaillage de Kalsaka, de souligner les débats que cela génère au sein de la population du village et de saisir qui « perd » et qui « gagne » à l'installation de cette mine.

4 Il s'agira de décrire le système rural en vigueur dans la région de Kalsaka avant l'implantation de la mine et de mettre en évidence le rôle qu'occupait l'exploitation artisanale de l'or dans l'économie de la localité et ses liens avec les autres activités rurales. Cette mise au point permettra d'analyser les perturbations causées par l'implantation de la mine sur les activités rurales ainsi que les stratégies d'adaptation au changement dont ont été capables les habitants qui les pratiquaient. Enfin, il s'agira de déterminer si certaines perturbations ressenties par

les habitants de l'espace hôte pourraient être imputées non pas à des qualités intrinsèques de l'exploitation industrielle de l'or, mais aux choix et pratiques d'un opérateur minier spécifique.

Carte 1 - Localisation des industries extractives au Burkina Faso

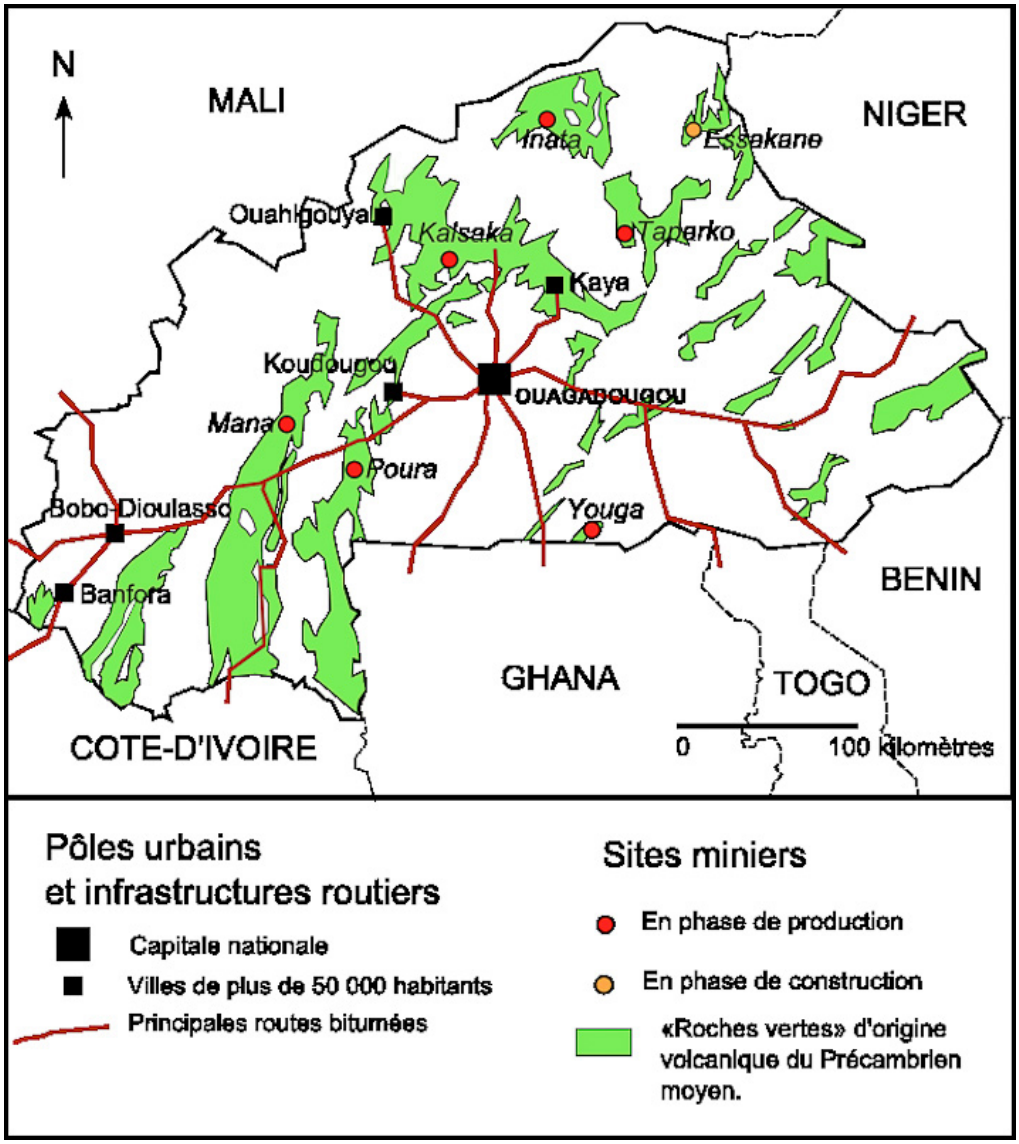

Auteur : Matthieu Thune.

5 Cet article se base sur un travail de terrain effectué de janvier à avril 2010 dans le cadre d'une recherche de master 1 (Thune, 2010). L'approche qualitative fut privilégiée. Des entretiens ont été réalisés auprès d'un large spectre d'interlocuteurs concernés par l'implantation de la mine : représentants de l'État central (directeur de la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF), fonctionnaires du ministère des Mines, des carrières et de l'énergie, préfet), représentants des collectivités territoriales (maire, président des Conseils villageois de développement (CVD)), chefs de village et notables coutumiers, direction et membres d'Organisations non gouvernementales, employés de la mine, villageois. Une quarantaine d'interlocuteurs a ainsi pu être rencontrés.

6 Les responsables de l'opérateur minier n'ont pas souhaité répondre aux demandes de rendez-vous formulées avant le déplacement sur le terrain et répétées une fois sur place. Aucune photographie des infrastructures minières n'a pu être prise sans alerter les agents de surveillance qui, en l'absence d'autorisation de la direction de la société, demandèrent à ce que les clichés soient effacés. En tant qu'entreprise "junior"[2], la société minière Cluff Gold semble peu soucieuse de son image, ce qui explique ainsi sa fermeture à notre égard. Á ce titre, aucune référence au souci de préserver l'environnement (naturel ou humain) dans le cadre de ses activités ne figure sur son site internet[3].

Il fut toutefois possible de rencontrer un ancien responsable de la société qui occupa le premier poste de « chargé des relations avec les communautés locales » pendant la phase de construction de la mine. C'est le seul interlocuteur ayant eu des responsabilités dans la société avec lequel il a été possible de s'entretenir. Les seules données de première main concernant la société Kalsaka Mining SA proviennent de l'étude de faisabilité du projet et de l'Étude d'impact sur l'environnement (EIE), consultés à la Direction générale des mines, des carrières et de l'énergie, à Ouagadougou, la capitale du pays.

En conséquence, les résultats de cette étude n'ont été obtenus que par le biais d'acteurs extérieurs à l'opérateur minier, bien que tous concernés de manière évidente par l'implantation de la mine à Kalsaka. Le point de vue de l'opérateur minier est donc absent de ce travail.

7 L'approche qualitative a été complétée par la réalisation de deux enquêtes. Une première a été réalisée auprès de quarante employés de la mine. Les employés ont été rencontrés soit à la descente du bus les conduisant du site au village de Kalsaka, soit autour des lieux de restauration le soir. Par conséquent, les cadres de l'entreprise qui vivent dans le camp minier et ne fréquentent pas le village n'ont pu être approchés.

8 Enfin, après une première rencontre avec un agriculteur exproprié, il a été possible de rencontrer chez ce dernier 28 des 136 exploitants expropriés et de remplir auprès d'eux des questionnaires simplifiés.

Une entreprise multinationale dans une région sahélienne pauvre

9 Située dans le centre-nord du Burkina Faso, au sud de la province du Yatenga, la colline localisée au centre de la Commune de Kalsaka abrite un site d'orpaillage depuis le milieu des années 1980. La colline est elle-même entourée par six villages distants d'elle d'un à trois kilomètres : Kalsaka (le chef-lieu éponyme de la Commune), Ouavoussé, Ouilao, Tapre, Touma et Zongo (carte 2). Á partir des entretiens réalisés avec les populations des villages de Touma et de Ouilao, il ressort que la partie de la colline sur laquelle reposent la plupart des infrastructures minières (la partie nord) est sous la responsabilité foncière du chef de terre de Touma. Le représentant de ce dernier[4] relève qu'avant l'arrivée de la mine, les paysans de Kalsaka qui exploitaient les terres situées sur cette partie de la colline versaient annuellement un tribut au chef de terre de Touma. En raison de l'insuffisance de terres cultivables dans le village de Kalsaka, le précédent chef de terre de Touma avait donné vers 1990 son accord aux habitants de Kalsaka pour cultiver les terres dépendant de son autorité.

Carte 2 - L'insertion du site minier dans son milieu d'accueil

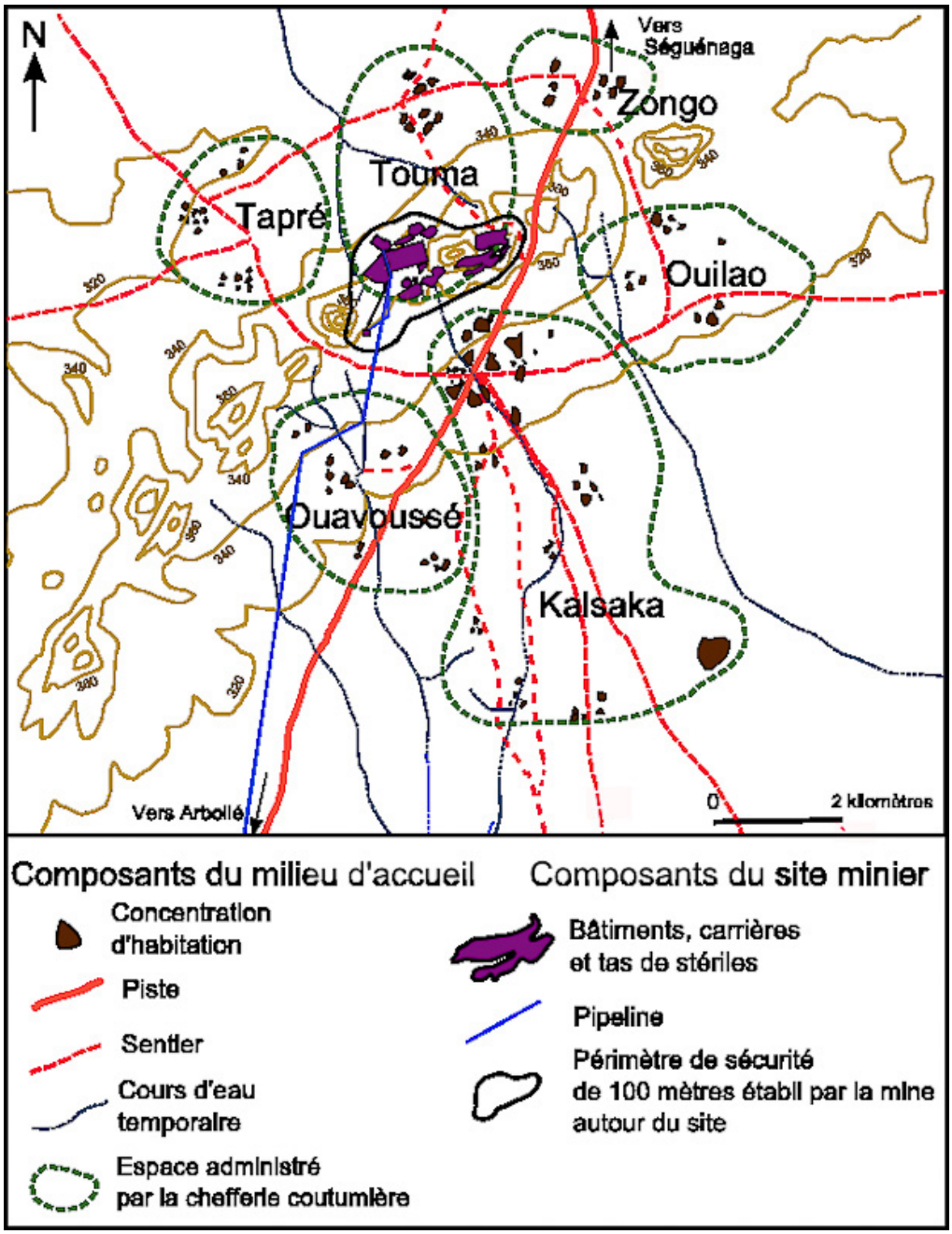

Auteur : Matthieu Thune.

10 Le site minier est inauguré sur la colline le 30 octobre 2008 par la société Kalsaka Mining SA, une *joint-venture* dont 78 % du capital revient à la société britannique Cluff Gold, 12 % à Investissement Moto Agricole Réalisation Burkina (IMAR-B), qui est le propriétaire du premier permis de recherche sur le site de Kalsaka, et 10 % à l'État burkinabé. Dirigée par le magnat John G. Cluff, la société Cluff Gold est une petite entreprise extractive qui a produit en 2009 90 000 onces d'or, soit 2,8 tonnes[5]. La société se présente sur son site internet comme ayant une grande expérience en Afrique de l'Ouest, mais elle n'y est active que depuis quelques années. Elle possède deux permis de recherche en Sierra Leone et au Mali (respectivement depuis 2005 et 2007) et une mine en phase de production depuis 2008 en Côte-d'Ivoire. Le projet de Kalsaka, qui emploie environ 300 personnes, a nécessité un investissement de 40 millions de dollars US, pour une production prévue de 298 000 onces d'or (plus de 9 tonnes) réparties sur cinq années d'exploitation au moins. C'est un site de taille moyenne par rapport à la mine d'Essakane, le plus grand projet aurifère du Burkina Faso, qui emploie 1 300 personnes et qui a représenté un investissement de 450 millions de dollars US.

11 En juillet 1995, la société britannique Cluff Gold obtint un premier permis de recherche couvrant la totalité de la colline. Elle cesse progressivement d'être accessible aux populations locales à partir de 2000 avant d'être totalement interdite d'accès en 2006. L'emprise foncière du site minier rend dès lors impossible la pratique des activités exploitant auparavant le sol et le sous-sol de la colline, essentiellement l'agriculture et l'orpaillage.

12 À Kalsaka, agriculture et orpaillage entretiennent un rapport original. Il résulte de l'association de caractéristiques climatiques et de la dynamique démographique propre à la région. Dans la région du Yatenga comme dans le reste du Burkina (Traore, 1989) ou ailleurs en Afrique de l'Ouest, au Bénin (Grätz, 2003) et au Mali (Magrin et Gautier, 2006), l'orpaillage se développe dans les années 1980, à la suite de la sécheresse de 1984 et de la mauvaise production agricole qu'elle a provoquée (Hatcher, 2005). Une sécheresse constitue, en effet, une double incitation à la pratique de l'orpaillage. D'une part, elle conduit à la recherche de nouvelles sources de revenus et d'autre part, la baisse de la nappe phréatique permet l'accès à des gisements aurifères autrefois inaccessibles. L'orpaillage a donc constitué un apport économique remarquable pour une population en situation de crise alimentaire. Ainsi, avant l'arrivée de la société minière, l'activité d'orpaillage occupait une grande majorité des habitants des six villages entourant la colline. Toutefois, la zone d'attractivité du site d'orpaillage était importante et de nombreux orpailleurs provenaient également de villages situés dans un rayon de 20 à 25 km. Au total, d'après les entretiens menés, on peut estimer le nombre d'orpailleurs qui travaillaient sur la colline à quelques milliers.

13 Un ancien orpailleur[6] rappelle que la grande majorité des habitants originaires des six villages qui avoisinent la colline pratiquaient l'orpaillage, excepté les fonctionnaires et les commerçants. Le cas des agriculteurs est complexe car les relations qu'ils entretenaient avec l'orpaillage sont multiples. De nombreux exploitants agricoles rencontrés se définissent d'abord comme des agriculteurs. Ils n'ont jamais pratiqué l'orpaillage ou seulement de manière très occasionnelle. Pour d'autres, l'orpaillage constituait une véritable activité saisonnière d'appoint, pratiquée durant la saison sèche en complément de leurs activités agricoles lors de la saison des pluies. Le reste de la population vivait exclusivement de l'exploitation artisanale de l'or de la colline. L'abandon complet des activités agricole est très souvent corrélé avec l'âge des individus. Les jeunes habitants rencontrés indiquent qu'ils ne se consacraient plus qu'à la pratique de l'orpaillage dans les années 2000 et l'un d'eux[7] justifie ainsi ce choix : « Ce qu'ils cultivent [les agriculteurs] ne leur suffit pas à manger. Alors que s'ils vont sur la colline chercher de l'or ils vont pouvoir acheter plus de nourriture qu'ils n'auraient pu en produire. Les vieux cultivaient toujours, mais nous, les jeunes, nous refusions de cultiver ». Malgré l'abandon de l'agriculture par une partie de la dernière génération, l'orpaillage ne semble pas s'être développé dans la commune de Kalsaka au détriment des autres activités rurales et notamment de l'agriculture. Ceci s'explique par les techniques agricoles appliquées dans cette région.

14 J.-Y. Marchal analysa dans les années 1980 l'évolution du système agricole du sud du Yatenga (Marchal, 1977 ; 1984 ; 1985). Il mit en évidence une dynamique des techniques de production tendant vers l'adoption par les agriculteurs de solutions extensives. Il constata l'abandon progressif de techniques soignées réclamant une main-d'œuvre importante et montra la prédilection des agriculteurs pour les techniques extensives, moins consommatrices de temps, mais dévoreuses d'espace. L'investissement en travail est alors faible mais les rendements culturaux à l'unité de surface demeurent bas[8].

15 Ce système d'occupation continua d'être appliqué dans un contexte de croissance démographique forte. Le sud du Yatenga appartient au plateau central, une région historiquement très peuplée et qui est aujourd'hui encore la zone de plus forte concentration humaine du pays. Ainsi, entre 1929 et 1970, la population du sud du Yatenga double, tandis que la surface des terres agricoles triple. La densité de population s'est renforcée sur les terroirs mais ces derniers, investis au-delà de ce qu'un « juste » besoin de terres aurait pu réclamer, ne peuvent subvenir par leurs rendements aux besoins de cette population.

16 Le développement de l'orpaillage ne s'est donc pas fait au détriment de l'agriculture, qui ne permettait plus aux travaux champêtres d'occuper l'ensemble de la population en âge de

travailler. L'apparition de l'orpaillage participe à l'inverse à une diversification des activités rurales qui a permis de limiter localement l'émigration des jeunes.

Perturbations des activités rurales par l'implantation de la mine et adaptation des habitants au changement

17 La prédilection récente des sociétés minières pour les exploitations en découverte (Deshaie, 2009) est fondamentale dans la mesure où l'emprise spatiale, et notamment foncière, de ces mines s'en trouve considérablement amplifiée. Au total, l'emprise au sol des différents ouvrages du site minier de Kalsaka (carrières et tas de stériles inclus) s'élève à 140 ha (photographie 1). À cette emprise foncière directe il faut ajouter la surface d'un périmètre de sécurité d'environ 100 mètres autour des sites occupés par les carrières, les zones d'entreposage des stériles, la zone de lixiviation[9], et le camp minier.

Photographie 1 - Fosses de lixiviation en tas

Ces fosses représentent à elles seules 20 % de l'emprise au sol des ouvrages miniers.
Source : Kalsaka Mining SA.

18 Le gisement d'or est situé sous des surfaces sur lesquelles reposent deux activités économiques rurales dont dépendent la quasi totalité de la population : l'orpaillage et l'agriculture. L'implantation du projet minier a donc entraîné le départ des milliers d'utilisateurs du sol et du sous-sol de la colline.

Carte 3 - Superposition des activités liées à l'exploitation du sol et du sous-sol de la colline

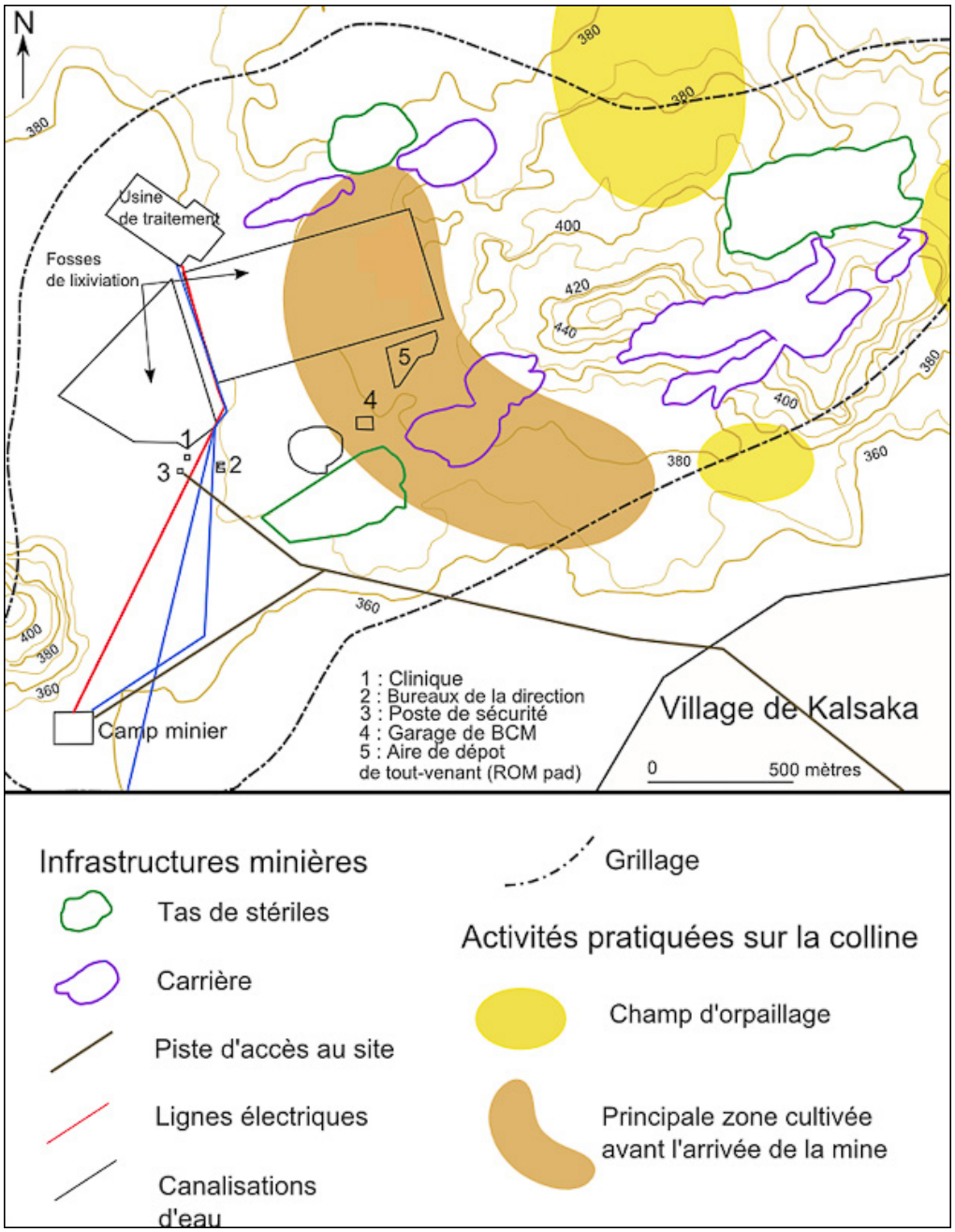

Auteur : Matthieu Thune, d'après SGS Environnement et SOCREGE, 2004.

Indemnisation des agriculteurs expropriés et modalités de reconversion

19 En 2003, une étude portant sur l'évaluation des champs appelés à être impactés par le développement du projet a été réalisée par une société privée basée à Ouagadougou. L'étude a recensé 179 champs couvrant une superficie totale de 292 hectares, concernant 136 exploitants originaires de Kalsaka et de trois villages voisins (Tapré, Ouavoussé et Touma). Ils subviendraient aux besoins de 1 700 personnes.

20 La législation du Burkina Faso ne donne pas d'indication précise sur les modalités financières permettant d'indemniser la perte de terres agricoles. Cependant, en matière d'étude d'impact sur l'environnement, l'approche qui fait jurisprudence consiste à déterminer « la valeur ajoutée annuelle du champ sur la base de la production annuelle par spéculation pratiquée sur le champ, elle-même calculée à partir des rendements auxquels on rapporte le prix de vente de la spéculation sur le marché » (SGS Environnement et SOCREGE, 2004). L'étude d'impact sur l'environnement a identifié les prix courants des principales céréales cultivées sur la colline et

les rendements à l'hectare afin d'estimer la valeur par hectare des champs affectés[10]. La somme ainsi calculée est versée chaque année, durant une période de cinq ans correspondant à la durée estimée de l'exploitation du gisement. La totalité des indemnités que la société minière devra verser s'élève à près de 170 millions FCFA (près de 310 000 dollars US)[11].

21 Toutefois, les expropriations n'ont pas entraîné de mécontentement de la part des exploitants agricoles. Au contraire, les compensations ont attisé jalousies et rivalités au sein des villages, notamment entre les bénéficiaires et les autres. Dans un contexte de pression démographique et de grande pauvreté, être « impacté » par le projet constituait une chance, voire une situation recherchée. En effet, d'après le chef de Zone d'appui technique (ZAT)[12], « les producteurs qui ont perdu leurs terres et qui bénéficient actuellement de dédommagements ne se plaignent pas. Cet argent leur suffit largement pour vivre sans cultiver la terre ». Ceci lui fait dire que l'indemnisation n'est qu'une solution palliative et non une solution définitive. La meilleure compensation qui pourrait leur être proposée, selon lui, serait un accompagnement permettant aux producteurs de continuer leur activité ailleurs. Les agriculteurs s'exposent en effet au risque, une fois la période d'indemnisation arrivée à son terme, de se retrouver sans source de revenus, ayant dès lors abandonné toute activité rémunératrice.

22 Cependant, dès le début de l'année 2010, plusieurs cas d'agriculteurs ayant fait fructifier leur indemnisation ont pu être observés. Une rencontre avec B. S.[13] et28 des 136 exploitants expropriés permit d'identifier des stratégies d'utilisation des indemnisations par les cultivateurs expropriés. L'utilisation par les cultivateurs expropriés de l'indemnisation dépend de l'importance pour eux des champs qu'ils exploitaient sur la colline avant l'arrivée de la mine, et des droits dont ils disposaient éventuellement sur d'autres terres.

Parmi les 28 cultivateurs expropriés rencontrés, 24 exploitaient des champs exclusivement situés sur la colline. Après l'expropriation, ils se sont retrouvés sans autre source de revenus, ne pouvant plus pratiquer leur activité. 8 d'entre eux ont pu obtenir de petites parcelles autour du village. Ces transactions n'ont pas été réalisées avec l'aide de la société minière, qui avait pourtant prévu dans l'étude d'impact sur l'environnement de « négocier des sites de réinstallation en faveur des personnes affectées dans la mesure des terres disponibles ». La rareté des terres non-exploitées autour de la colline explique le nombre restreint d'individus qui ont pu en bénéficier. Les agriculteurs soulignent ne pas avoir pu obtenir des champs dont la surface et la qualité équivalent à ceux qu'ils exploitaient sur la colline. Leurs productions n'atteignent donc pas celles qu'ils connaissaient avant l'expropriation.

Les 16 autres cultivateurs expropriés parmi les 24 qui exploitaient des champs exclusivement situés sur la colline ont abandonné l'agriculture. Certains se sont reconvertis dans le négoce et ont utilisé l'argent pour ouvrir un petit commerce dans le village de Kalsaka. La plupart ne se sont pas reconvertis. Ils ont amélioré le confort de leur maison et sont à la recherche d'une source de revenus autre que l'agriculture, tout en étant en proie aux difficultés que rencontre celui qui n'a toujours pratiqué que cette activité.

B. S. ajoute que de nombreux agriculteurs, n'ayant pas trouvé à se reconvertir, ont quitté le village, profitant d'une arrivée soudaine d'argent pour s'installer « à la ville » avec leur famille, à Yako, Séguénaga ou Ouahigouya.

23 Les agriculteurs expropriés qui exploitaient d'autres terres que celles situées sur la colline sont des cultivateurs relativement aisés. Ils possédaient avant l'expropriation des outils modernes comme des charrues, des motopompes. Ils ont investi l'argent de l'indemnisation dans l'achat de bétail afin de constituer des unités de culture attelées, ou de nouveaux outils modernes, compensant ainsi la réduction des surfaces cultivées par de meilleurs rendements.

Figure 1 - Synthèse des trajectoires suivies par les exploitants expropriés par la mine

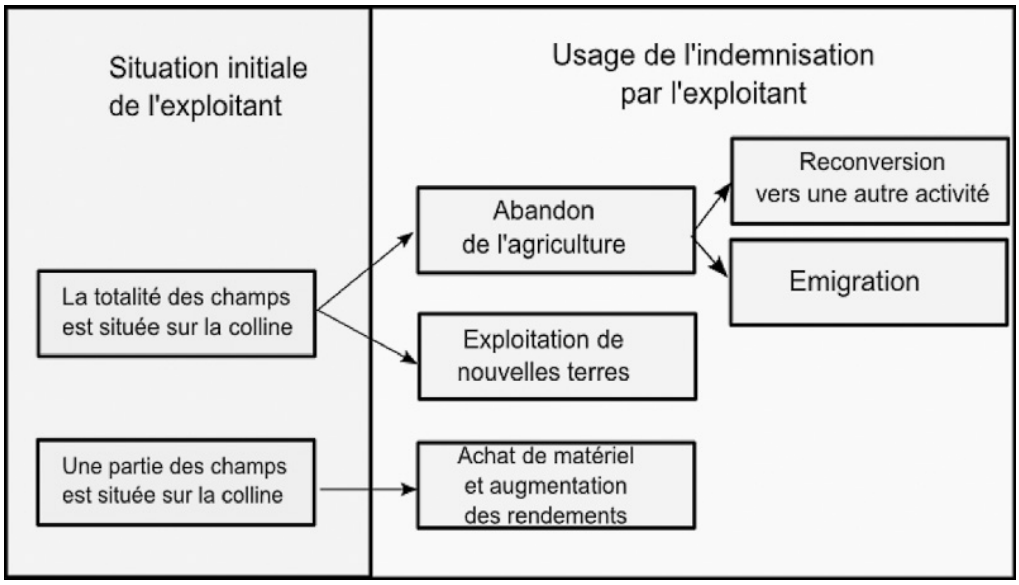

Auteur : Matthieu Thune, d'après 28 entretiens.

L'industrie minière à la rencontre d'une exploitation artisanale arrivée à une impasse

24 L'accès à la colline, dont dépend l'activité d'orpaillage, fut progressivement restreint. Les premières perturbations apparurent à partir de juillet 1999, à la faveur de deux grandes campagnes de sondages. L'exploitation artisanale de l'or devint ensuite impossible à partir de 2006, dès lors que la société minière fit appel à une entreprise ouagalaise pour assurer la sécurité du site et interdire l'accès à la colline pendant la phase de construction.

25 Les anciens orpailleurs encore présents à Kalsaka dénoncent la brutalité de l'interdiction d'accéder au site. Elle aurait été décidée unilatéralement, sans concertation préalable avec les propriétaires des puits en vue de trouver des mesures compensatoires aux préjudices qu'ils allaient subir. La société minière a indemnisé les champs perdus mais elle n'a pas pris en compte les sites d'orpaillage. Si elle bénéficie du droit d'exploiter au nom de l'État le sol et le sous-sol de la zone du permis, on peut s'interroger sur le traitement différencié qui est réservé aux agriculteurs (exploitant le sol) et aux orpailleurs (exploitant le sous-sol).

26 La solution privilégiée par les orpailleurs a été de poursuivre leur activité sur d'autres sites. Ils ont rejoint, selon les témoignages, des sites d'orpaillage situés jusqu'à une trentaine de kilomètres du village. Certains orpailleurs sont toutefois restés dans leur village. Ils ont eu la possibilité de se reconvertir et ont ouvert de petits ateliers de mécanique, même si beaucoup n'en ont pas les compétences[14]. D'autres, essentiellement des chefs de famille, ont continué la nuit à pratiquer illégalement l'orpaillage sur les abords de la colline. Leur situation reste très précaire et ils ne continuent d'exploiter le site de Kalsaka que pour subvenir aux besoins de leur foyer. Ce sont donc les jeunes qui ont surtout pu se permettre de partir.

27 L'emprise foncière de la mine concerne uniquement (si on excepte le camp minier) le sous-sol de la colline, épicentre de l'orpaillage et siège de l'extraction de type filonien[15]. Ainsi, les sites d'extraction de type alluvionnaire[16], qui ne sont pas situés sur la colline, ne sont pas touchés par l'emprise foncière de la mine. Les femmes et les enfants qui les exploitent ne pâtissent donc pas de sa présence. Exploitation industrielle de l'or et exploitation artisanale de type alluvionnaire cohabitent sereinement dans la commune de Kalsaka (photographie 2).Les charrettes tractées par les ânes des orpailleuses croisent les poids-lourds sur les pistes de latérite.

Photographie 2 - Cohabitation entre l'industrie minièreet l'orpaillage des femmes

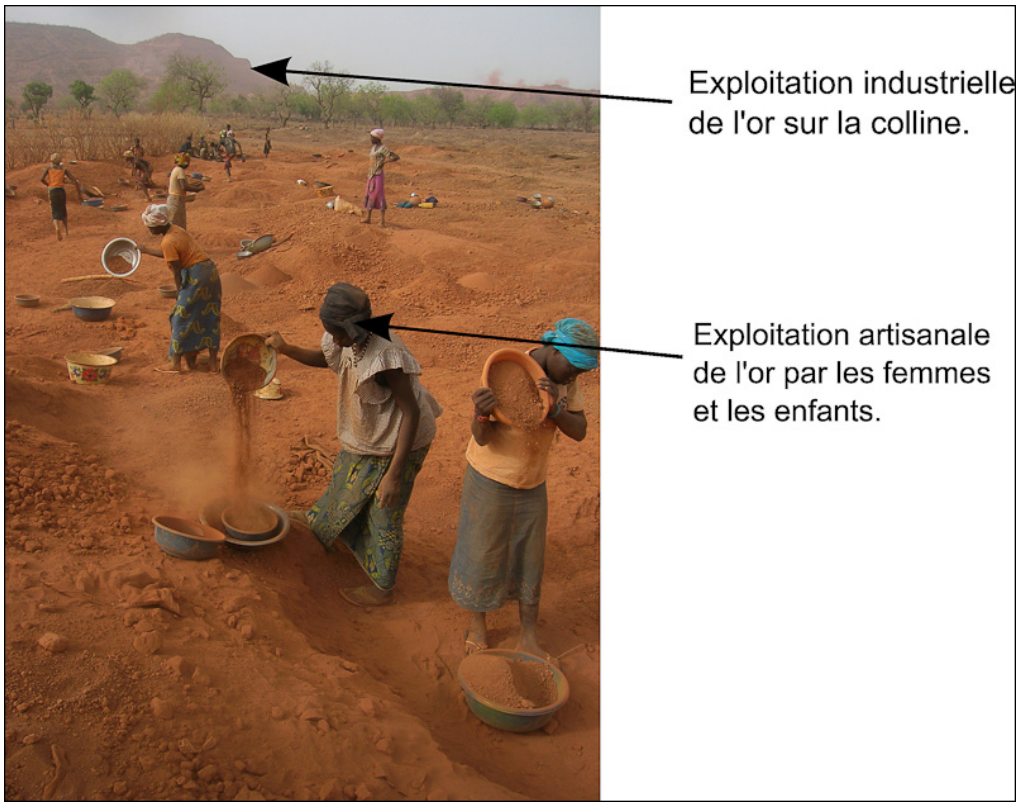

Auteur : Matthieu Thune, Kalsaka, mars 2010.

28 Toutefois, les orpailleuses sont touchées indirectement par la fin de l'orpaillage pratiqué sur la colline. Bien souvent, leurs époux, pères ou frères pratiquaient l'orpaillage sur la colline. E. C.[17] souligne que « dans un foyer, l'homme et la femme doivent s'entraider» mais, depuis que son époux ne peut plus pratiquer l'orpaillage, le foyer ne vit plus que par les seuls revenus provenant de la vente de l'or qu'elle extrait. De nombreuses orpailleuses affirment ainsi constater une dégradation de leur niveau de vie puisque l'orpaillage de type alluvionnaire assure des revenus bien inférieurs à ceux issus de l'orpaillage de type filonien.

29 Il n'a pas été possible dans le cas de cette enquête de rencontrer les orpailleurs ayant émigré vers d'autres sites d'orpaillage. Cependant, les conclusions des entretiens réalisés auprès des anciens orpailleurs restés au village semblent indiquer que les orpailleurs ne se sont pas vraiment sentis lésés par l'implantation de la mine. En effet, ils soulignent que l'orpaillage était en réalité arrivé en bout de course sur la colline : les galeries approchaient de la nappe phréatique, et en l'absence de pompes plus puissantes, le site n'était plus exploitable.
Sans l'implantation de la mine, il est probable que le site d'orpaillage se serait progressivement éteint dans les années à venir, sans intervention extérieure. La géographie des sites d'orpaillage est en effet très mouvante : après sa découverte, un site connaît un afflux massif d'orpailleurs**,** avant d'être abandonné au détriment d'un autre site, dès lors que son exploitation devient moins rentable ou que les galeries rencontrent la nappe phréatique. Si l'exploitation minière était apparue après la fin de l'orpaillage, on peut supposer que le regard des populations riveraines à son endroit aurait été différent. L'exploitation minière serait alors apparue davantage comme une chance qu'une concurrence.

Crise du milieu d'accueil : une responsabilité portée par l'État ou l'opérateur minier ?

30 Si l'on avance que l'industrialisation de l'exploitation de l'or est à l'origine de la crise de la région de Kalsaka, alors c'est la promotion du secteur industriel minier par l'État burkinabé (fortement incitée par les institutions financières internationales) qui peut être mise en cause. Sans présager de la nature de ses retombées à l'échelle nationale, l'implantation d'une mine serait nécessairement néfaste au développement socio-économique de la région qui l'accueille.

Si en revanche ce sont les pratiques d'une entreprise particulière qui sont à l'origine de cette paupérisation, alors la responsabilité de l'opérateur pourra être soulignée et laisser présager qu'unemeilleure « alchimie territoriale » (Magrin, 2009) est possible sur d'autres sites. Au regard de l'étude réalisée sur le terrain, la seconde explication semble prévaloir dans le cas de Kalsaka.

31 L'implantation de la société minière a suscité beaucoup d'espoir de la part des habitants de la Commune de Kalsaka. Une enquête publique réalisée en 2007 par l'opérateur minier avait permis de recueillir les doléances des populations concernées par l'exécution du projet minier. L'entreprise s'était également engagée dans l'étude d'impact sur l'environnement à « travailler en collaboration étroite avec les autorités locales afin d'identifier des projets locaux d'aide au développement communautaire » qui seraient financés par l'opérateur. Dans son discours d'inauguration de la mine, le Directeur de Cluff Gold insista également sur le recrutement qui « favorisera les fils et les filles de Kalsaka» et son rôle dans la diversification des activités rurales et la lutte contre le chômage. Toutefois, l'écart est souvent important entre les intentions affichées aux premiers moments du cycle minier par l'opérateur et les réalités du terrain. Selon le cycle minier décrit par Geert van Vliet (1998) et cité par Magrin et Van Vliet (2005), au début des activités minières, l'opérateur minier est enclin à négocier des retombées locales de la rente minière, mais une fois la production entamée, il est fréquent qu'il se ferme à la négociation.

La modeste contribution de l'opérateur minier au développement de la localité

32 Dans le cadre de son « Fonds social de développement », la société minière accorde chaque année des enveloppes financières aux autorités locales. Pour l'année 2009, le Commissariat, la Préfecture et la Mairie disposèrent de sommes dérisoires allant de 100 000 FCFA (environ 200 dollars) à 500 000 FCFA (environ 1 000 dollars). En outre, chaque acteur reste soumis à l'approbation de la société minière dans l'allocation des fonds. La portée des actions réalisées grâce à ces subventions reste limitée : en 2009, la Mairie a organisé une opération de reboisement dans le village, une sortie de terrain pour les élèves d'une école, a acheté 10 carnets de timbres et 2 clefs USB.

33 Parallèlement, la société minière a financé la construction d'une maternité au sein du Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) du village de Kalsaka à hauteur de 33 millions FCFA. C'est la société exploitante qui a choisi un maître d'œuvre et une entreprise générale originaires de Ouagadougou. Cette maternité vient renforcer l'offre très limitée d'infrastructures sanitaires dans la commune. Toutefois, le major du CSPS observe déjà des dysfonctionnements techniques et un manque important d'équipement médical.

34 Un an et demi après l'inauguration de la mine, les riverains jugeaient ces réalisations très insuffisantes alors qu'ils espéraient voir accélérer le raccordement du village de Kalsaka au réseau d'électricité et d'eau courante potable. Le maire de la Commune[18] déplore son impuissance face à l'opérateur minier :

> « Les villageois comparent avec d'autres sites mais nous avons un désavantage : rien n'a été négocié entre l'opérateur et le pouvoir local. Certaines mines ont discuté directement des conditions avec la commune. Mais à Kalsaka, l'opérateur n'a discuté qu'avec l'autorité centrale. Je ne peux donc rien exiger ».

35 Ce témoignage rappelle l'absence d'obligation juridique qui impose à l'opérateur minier de mener des actions à l'échelle locale. Une stratégie d'entreprise visant le développement de la zone de production place les populations locales dans une position qui les infantilise. Elles attendent tout de la société minière comme d'un bon père de famille, et les réalisations apparaissent alors comme l'expression de sa magnanimité (Keita *et al*., 2008). Á Kasalka, elles sont de surcroît particulièrement modestes.

Des orpailleurs aux employés de la mine : le commerce local en difficulté

36 Avant l'implantation de la mine, le pouvoir d'achat relativement important des orpailleurs permettait aux commerçants de Kalsaka d'écouler aisément leurs diverses marchandises dans le village. Avec la fin prématurée de l'orpaillage, le pouvoir d'achat des employés de la mine aurait pu relayer celui des orpailleurs et permettre au commerce de se maintenir et empêcher qu'une partie importante de la population ne se retrouve désœuvrée.

37 Lorsque l'orpaillage était encore pratiqué, les revenus des orpailleurs étaient utilisés non seulement pour leur alimentation sur les sites mais aussi pour reconstituer les stocks alimentaires de leurs familles dans leurs villages d'origine. C'est le signe certain que l'orpaillage constitue un moyen de survie pour les populations résidant dans des régions défavorisées. Les revenus des orpailleurs ont pu être investis dans l'achat de bétail de trait, fournissant ainsi force de travail, matière organique pour les sols ainsi qu'une épargne de sécurité[19].Toutefois, les revenus des orpailleurs servaient également à des dépenses moins vertueuses, à des « dépenses de prestige » (Some, 2004) : achats d'alcool, de stupéfiants, fréquentation de prostituées…. Or, la grande majorité (80 %) des 40 employés de la mine interrogés affirme réaliser une partie de leurs achats à Ouagadougou avant de venir sur le site (notamment les sacs de sachets d'eau minérale, deux fois moins chères qu'à Kalsaka). Leurs achats à Kalsaka se résument aux denrées périssables, principalement les fruits et légumes. Plus de la moitié déclarent ne jamais prendre leurs repas dans le village mais plutôt se préparer à manger dans leur habitation en raison du prix trop élevé des repas. Pour la même raison, plus des deux tiers précisent fréquenter les bars moins d'une fois par mois. Des pratiques qui contrastent avec les habitudes des orpailleurs. La présence des employés de la mine dans la Commune, contrairement à celle des orpailleurs, ne semble donc pas soutenir pas l'économie locale. L. K.[20], commerçant de Kalsaka, indique que, depuis la fin de l'orpaillage, sa vente de téléphone portable a considérablement chuté :

> « Ma boutique marchait bien quand les orpailleurs étaient encore là. Je pouvais vendre 10 téléphones portables par jour, aujourd'hui j'en vends un tous les trois jours si j'ai de la chance. Et les orpailleurs payaient bien, c'était donnant-donnant. Aujourd'hui, les employés de la mine ne gagnent pas beaucoup. Ils viennent te voir et ils te disent qu'ils reviendront acheter à la fin du mois. »

38 Ce témoignage confirme la précarité des conditions de vie des employés de la mine par rapport à celles des orpailleurs. En décembre 2009, les salariés de la mine avaient entamé un premier mouvement de grève à la suite du non-paiement du salaire du mois de décembre. Ils exigeaient le paiement immédiat de cette mensualité, le versement d'un treizième mois. Refusant de réaliser cette dernière revendication et devant la persévérance des grévistes, l'opérateur minier licencia l'ensemble du personnel pour faute grave, avant de proposer aux ouvriers de signer un nouveau contrat en échange de l'abandon des revendications. Depuis, les salariés de la mine évoquent régulièrement leurs difficiles conditions salariales et le meilleur traitement qui serait réservé aux employés des autres mines du Burkina Faso. Nombreux sont ainsi ceux qui ont envoyés leur candidature à ces sites.

Une création d'emplois qui ne profite pas au milieu d'accueil

39 Les résultats de l'enquête réalisée auprès d'employés de la mine soulignent que le système de recrutement est en fait peu favorable aux populations locales. En effet, parmi les 40 employés rencontrés, 32 (80 %) estiment que le principal critère qui leur a permis d'être recrutés est leur maîtrise de la langue anglaise. Or, à Kalsaka, la maîtrise de la langue anglaise est très peu répandue quand nombreux sont ceux qui ne maîtrisent pas même le français. Ainsi, seulement 5 employés rencontrés proviennent de la Commune, 25 du Burkina Faso (Commune de Kalsaka exclue) et 1 de l'étranger (essentiellement des Ghanéens et des Maliens). À côté des quelques milliers d'emplois directs permis par l'orpaillage, les opportunités d'emploi offertes par la mine à la localité sont extrêmement réduites.

40 De plus, de nombreux recrutements se font « par le circuit », ce qui nécessite d'envoyer sa candidature à la société minière après avoir été mis au courant par une connaissance que la

société est à la recherche d'un employé dont le profil lui correspond. Étrangers à l'univers de la mine industrielle, les habitants de la commune sont exclus de telles informations, contrairement aux Burkinabés issus des grandes villes. Ainsi, les ouvriers qui travaillent dans la mine sont essentiellement des ouvriers qualifiés (en mécanique ou en conduite d'engins) originaires de la capitale burkinabée ou qui ont travaillé sur d'autres sites miniers en Afrique occidentale anglophone.

Conclusion

41 L'implantation de la mine industrielle de Kalsaka, si elle n'a pas constitué une opportunité pour les habitants du lieu, ne les a pas véritablement handicapés sur un plan socio-économique. En effet, beaucoup d'habitants perturbés dans leurs activités ont été en mesure de s'adapter au changement. Les exploitants agricoles ont été indemnisés et certains sont parvenus à faire fructifier cette indemnité. Les orpailleurs eux-mêmes ne se sont pas vraiment sentis lésés, conscients d'être eux-mêmes arrivés au bout de leurs possibilités d'exploitation artisanale. On peut même imaginer qu'avec la récente remontée de la pluviométrie, la profondeur à laquelle ils peuvent descendre exploiter l'or a diminué. Seuls, véritablement, les commerçants locaux ont été desservis par l'arrivée de la mine puisque les ouvriers de la mine consomment moins localement que les orpailleurs.

42 L'ampleur des perturbations causées par l'arrivée de la mine doit également être évaluée au regard du caractère temporaire de l'équilibre qui existait à Kalsaka entre les activités agricoles et l'orpaillage. L'orpaillage n'est pas une activité durable. L'implantation de la mine n'a donc fait qu'accélérer sa fin inéluctable à Kalsaka et avancer la disparition d'un soutien important à la société villageoise. Intervenue quelques années plus tard, l'implantation de la mine n'aurait pas été vécue comme l'apparition d'une entrave à l'exploitation de la « manne » présente sur la colline. On peut supposer que l'investissement étranger aurait été analysé comme une chance de poursuivre l'exploitation du filon, interrompue faute de moyens techniques suffisants, et de diversifier les activités rurales.

43 Toutefois, l'opérateur minier aurait pu éviter de nombreuses frustrations de la part des acteurs du milieu d'accueil et augmenter l'acceptabilité du projet, en s'impliquant de manière plus ambitieuse dans le développement de la localité. Le contraste entre les réalisations de la mine en faveur de la région d'accueil et les profits qu'il génère, n'échappe pas aux populations riveraines. Enfin, si les commerçants du village se sentent lésés par l'arrivée de la mine, c'est essentiellement la gestion de son personnel par l'opérateur minier et leurs conditions de travail qui sont véritablement des objets de contestation.

44 L'étude comparative d'autres sites miniers et des pratiques de leurs opérateurs respectifs permettra de confirmer l'importance des stratégies d'entreprises dans la capacité qu'a l'implantation d'une mine de constituer une opportunité socio-économique pour les régions qui les accueillent.

Bibliographie

Campbell. B., Hatcher P., Lafortune A. et Sarrasin B., 2004. *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*. Nordiskaafricainstitutet, Uppsala.

Deshaie M., 2009. Les paysages de succession minière en Allemagne orientale, in Actes du colloque international organisé par le Centre historique minier du Nord-Pas-de-Calais à Lewarde et le CILAC, les 13, 14 et 15 novembre 2008, *Les paysages de la mine, un patrimoine contesté ?* p. 106-113.

Hatcher P., 2005. *Les enjeux politico-économiques de l'activité artisanale : le cas de la nouvelle législation minière au Burkina Faso*, Note de recherche, Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA), Université du Québec à Montréal (UQAM).

Keita, A., et Djiré M., Traore Kadari, Traore Kader, Dembele Djibonding, Dembele Arouna, Samassekou M. et Doumbo M., 2008. *Communautés locales et « manne aurifère » : les oubliés de la législation minière malienne*, IIED, Londres.

Magrin G., Van Vliet G., 2005. « Greffe pétrolière et dynamiques territoriales : l'exemple de l'on shore tchadien », *Afrique contemporaine*, n° 216, Bruxelles, De Boeck, Larcier s.a., p. 87-105. (schéma sur le cycle minier et les problématiques de la négociation de G. Van Vliet)

Magrin G., Gautier D., 2006. *Activités extractives et développement régional, rapport de mission à Tabakoto (ouest Mali),* CIRAD.

Magrin G., 2009. Mines d'or et alchimie territoriale en Afrique de l'Ouest. *EchoGéo* [En ligne], Numéro 8 | 2009, mis en ligne le 26 mars 2009, consulté le 22 juillet 2011. URL : http://echogeo.revues.org/11089

Marchal J-Y., 1977. Système agraire et évolution de l'espace au Yatênga (Haute-Volta). *Cahier de l'ORSTOM*, série Sciences humaines, vol. XIV, n° 2 pp. 141-149.

Marchal J-Y, 1984. Lorsque l'outil ne compte plus. Techniques agraires et entités sociales au Yatenga; *Cahier de l'ORSTOM*, série Sciences humaines, vol. 20, n° 3-4.

Marchal J-Y., 1985. L'évolution récente du rapport population/ressources dans le Yatênga (Haute-Volta). in Gourou P. et Etienne G. (dir.), *Des labours de Cluny à la révolution verte*, PUF, pp. 223-241.

Megret Q., 2011. De l'inscription en bourse à l'exploration en brousse. La double vie d'une multinationale minière junior. *Carnets de géographes* [En ligne], Numéro 2, mars 2011, rubrique Carnets de terrain, consulté le 22 juillet 2011. URL: http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_terrain/terrain_02_04_Megret.php

SGS Environnement et SOCREGE, 2004. Projet aurifère de Kalsaka. Etude d'impact sur l'environnement. Version 1.0.

Some D.B., 2004. *Les orpailleurs du Burkina Faso : exclusion sociale et rapport à l'environnement*, thèse de doctorat de sociologie, Université Cheick Anta Diop de Dakar.

Thune M., 2010. *L'industrie minière au Burkina Faso, Opportunité de développement à l'échelle locale ou facteur de désorganisation ? Le cas de la mine d'or de Kalsaka (Yatenga*). Mémoire de Master 1, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Traore D., 1989. *Etude socio-économique des sites aurifères dans les provinces du Sahel burkinabé : Soum, Séno et Oudalan*. Programme Sahel burkinabé, Ministère de l'environnement et du tourisme, Ouagadougou.

Notes

1 Paulo Gomes, l'un des directeurs exécutifs de la Banque mondiale, cité dans Campbell et *al.*, 2004.

2 Les compagnies minières "juniors" sont des multinationales spécialisées dans l'exploration et la découverte de gisements et qui ne disposent pas des mêmes liquidés que les géant miniers, qualifiés par contraste de seniors ou majors (Megret, 2011).

3 http://www.cluffgold.com/home. A l'inverse, les sites internet des géants miniers accordent une large place à leurs responsabilités en matière d'environnement, de sécurité, de droits de l'Homme. Voir la communication très travaillée du site de la Barrick Gold Corporation autour de ces problématiques : http://www.barrick.com/CorporateResponsibility/default.aspx

4 Rencontré le 20/03/2010 à Touma.

5 La Barrick Gold Corporation, entreprise canadienne qui occupa en 2005 la place de numéro un mondial dans l'extraction minière de l'or, a produit 5,5 millions onces d'or, soit 17 000 tonnes, en 2003.

6 Rencontré le 17/03/2010 à Kalsaka.

7 Rencontré le 21/03/2010 à Kalsaka.

8 Marchal lie cette évolution à l'impact de l'individualisme agraire, qui a remplacé la gestion collective et hiérarchisée de l'espace et de la production, par la liberté d'initiative.

9 La lixiviation en tas (*heap leaching*) est une technique de traitement des minerais d'or qui consiste à faire percoler une solution acide à travers le minerai déposé dans une fosse imperméabilisée. Ce système permet la collecte du lixiviat riche en or via un réseau de gouttières et une pompe situés dans la fosse.

10 L'enquête n'a pas précisé la méthodologie employée pour fixer les barèmes (prix des productions et rendements à l'hectare) ; elle ne dit pas si les prix résultent d'une concertation avec la société civile ou les pouvoirs politiques locaux.

11 Soit 0,75 % de l'investissement nécessité par le projet.

12 Une Zone d'appui technique (ZAT) est une structure déconcentrée du Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (MAHRH) au niveau communal.

13 Lui-même exproprié de son champ, il travaille aux côtés du chef de ZAT afin de mettre en contact des formateurs en agronomie avec les producteurs.

14 Entretien avec L.K., ancien orpailleur, rencontré le 04/02/2010 à Kalsaka.

15 Ce type d'exploitation est dit « filonien » car il exploite directement le filon situé sur la colline. Il nécessite de creuser des galeries pouvant atteindre une profondeur de plusieurs dizaines de mètres

(jusqu'à 40 mètres). C'est une activité particulièrement rude physiquement et réservée aux hommes. Elle est très dangereuse et expose les orpailleurs à de grands risques : éboulements, asphyxie.

16 Le gisement alluvionnaire résulte du dépôt d'or provenant du gisement originel situé sur la colline et qui s'est accumulé au bas de ses pentes par de simples phénomènes de gravité ou par l'action des eaux de ruissellement. L'or alluvionnaire est présent à faible profondeur. Le ramassage de la terre de surface et son tamisage est exclusivement pratiquée par les femmes et les enfants de moins de quinze ans.

17 Orpailleuse rencontrée le 01/04/2010 à Kalsaka.

18 Entretien avec le Maire de la Commune de Kalsaka, rencontré le 10/03/2010, à Ouagadougou.

19 Entretien chef de Zone d'appui technique (ZAT).

20 Rencontré le 04/02/2010 à Kalsaka.

Pour citer cet article

Référence électronique

Matthieu Thune, « L'industrialisation de l'exploitation de l'or à Kalsaka, Burkina Faso : une chance pour une population rurale pauvre ? », *EchoGéo* [En ligne], 17 | 2011, mis en ligne le 27 septembre 2011, consulté le 07 juillet 2014. URL : http://echogeo.revues.org/12535 ; DOI : 10.4000/echogeo.12535

À propos de l'auteur

Matthieu Thune
Matthieu Thune est étudiant de master 2 à l'UFR de géographie de l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne. Thune.matthieu@gmail.com

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

On assiste au Burkina Faso au passage d'une exploitation essentiellement artisanale de l'or à une exploitation industrielle. Sur des sites miniers exploités jusqu'alors de façon artisanale, l'arrivée d'une entreprise industrielle perturbe les rapports des habitants aux espaces qu'ils exploitent et aux bénéfices qu'ils prétendent en tirer. A travers l'étude du site de Kalsaka, au nord du pays, il s'agit d'analyser les changements engendrés par l'arrivée de la mine sur les activités rurales. L'implantation de l'entreprise minière bouleverse l'économie locale dans le sens d'une paupérisation et ne constitue pas une nouvelle opportunité économique pour les habitants du lieu. Toutefois, les acteurs locaux sont inégalement touchés et de nombreux habitants perturbés dans leurs activités ont été en mesure de s'adapter au changement.

Burkina Faso is faced with the transition from a mainly traditional gold mining activity to an industrial one. On sites that had hitherto been mined with traditional techniques, the setting-up of an industrial company interferes with the way the population interact with the area, as well as the profit they wish to draw from it. The point of this study on the Kalsaka site, situated in the north of the country, is to analyze the impact the mine has caused on rural activities. The emergence of the mining company has impoverished the local economy and has failed to provide the local population with any new economic opportunity. However, the locals turned out to be unevenly affected and many people -whose activity had initially been disrupted- have adjusted to the change.

Entrées d'index

Mots-clés : agriculture, entreprise minière « junior », expropriation, mine, orpaillage

Keyword : agriculture, expropriation, gold washing, junior mining company, mine